

Eau: ce qui change en 2015 à Rennes

15/12/2014

- Mis à jour le mercredi 17 décembre 2014

Gratuité des dix premiers mètres cube, progressivité des tarifs, chèque-eau pour les familles nombreuses... En 2015, la Ville de Rennes instaure une nouvelle politique de l'eau potable, à l'occasion du changement d'exploitant du réseau. Il sera désormais géré par une Société publique locale.



Photo Julien Mignot

À partir du 1^{er} avril 2015, la distribution de l'eau potable à Rennes sera assurée par la Société publique locale (SPL) « Eau du bassin rennais ». Pour les usagers, l'eau coulera toujours de la même manière au robinet. Pourtant, c'est un changement majeur qu'a adopté le conseil municipal de Rennes lundi soir.

Jusqu'à présent, la distribution était confiée à une entreprise privée, en l'occurrence Veolia, par délégation de service public. La Ville de Rennes a décidé de « reprendre la main » sur l'eau potable en attribuant cette délégation à la Société publique locale qu'elle a créée dans cet objectif. La SPL « Eau du bassin rennais » sera désormais chargée de la distribution de l'eau potable à Rennes ainsi que de sa production.

L'abonnement moins cher

Ce qui va changer pour les usagers, ce sont les tarifs, applicables à partir de juillet 2015. En voici le détail (hors coût de l'assainissement en sus).

Les ménages disposant d'un compteur individuel:

- verront le montant de leur abonnement baisser, de 34€ HT actuellement à 24,48 € HT/an.
- bénéficieront de la gratuité de l'eau pour les dix premiers mètres cube consommés; et d'une progressivité des tarifs au-delà: 1,23€ HT/m³ de 11 à 100 m³, 1,44€ de 101 à 150 m³, 2,04€ au-delà de 150 m³.

Pour les ménages d'immeubles disposant d'un compteur collectif:

- Tarif unique légèrement inférieur au tarif actuel : 1,2454 € HT/m³.
- Contractualisation avec les bailleurs et syndicats de copropriété pour inciter et aider à l'individualisation des compteurs, via un fonds d'aide géré par la Collectivité. Application de façon anticipée de la tarification progressive, y compris la gratuité de la première tranche tarifaire 0-10 m³, sur la base du nombre de logements.

Pour les hors ménages (entreprises, artisans, commerçants, établissements publics et para-publics, etc.)

- Tarif unique légèrement plus élevé que pour les ménages : 1,3678 € HT/m³.
- Mise en œuvre d'un fonds d'aide aux travaux d'économie d'eau.
- Abandon du principe de dégressivité pour les consommations supérieures à 30 000 m³ qui figurait dans le contrat 2005-2014.

Et aussi

- Participation au Fonds Solidarité Logement, pour les usagers en difficulté de paiement. Cette participation est portée à 20 000 € par an pour l'eau et dont 15 000 € pour l'aide au paiement des factures et 5 000 € pour des actions d'économie d'eau auprès de publics en difficulté.
- Dispositif spécifique pour les familles nombreuses abonnées au service de l'eau, concernées par des consommations supérieures à 100 m³/an, sous la forme d'un Chèque Eau de 30 € par enfant et par an à partir du troisième enfant, remis sur demande (à partir de 2016).
- Autre dispositif (en cours d'étude) à caractère social envisagé pour les bénéficiaires de la CMU-C, abonnés ou non du service de l'eau : un Chèque Eau de 30 €.

Cette évolution du service de production et de distribution de l'eau potable a fait l'objet de plusieurs délibérations au conseil municipal de ce lundi 15 décembre. Elles ont été adoptées par les différents groupes politiques, hormis le groupe Alternance 2020 dont les membres se sont abstenus ou ont voté la plupart de ces délibérations.

Ce qu'en disent les élus rennais

Nathalie Appéré, maire : « Dès le 1^{er} juillet prochain, la facture d'eau des Rennais diminuera de manière importante, de 5 à 10%, en fonction de leur consommation d'eau. C'est aussi une incitation concrète faite auprès de chaque Rennais à réduire sa consommation d'eau. » La maire a, par ailleurs, rappelé que la décision de créer cette Société publique locale de l'eau avait été initiée par la précédente municipalité et que cette gouvernance de l'eau faisait pleinement partie des engagements concrets de la nouvelle équipe municipale.

Yannick Nadesan, conseiller municipal délégué à l'eau : « Il s'agit sans aucun doute de décisions historiques ce soir », a déclaré l'élu communiste, rappelant que le service de l'eau à Rennes était confié depuis 1880 à des entreprises privées : Générale des eaux, Vivendi, Veolia... Ce passage en SPL, a-t-il assuré, permettra « le maintien d'un niveau de prix de l'eau parmi les plus faibles et la préservation de la ressource », avec « un accès à l'eau (affirmé) comme un droit fondamental et un juste prix de l'eau. » Yannick Nadesan a également rappelé que « nous avons le deuxième meilleur réseau d'eau de France. »

Gurval Guiguen, Alternance 2020: « Avec le transfert de la compétence eau à Rennes Métropole, nous n'aurons plus l'occasion de revenir sur ce sujet dans cette assemblée », a souligné l'élu d'opposition, estimant que « la plupart des consommateurs paieront autant sinon moins qu'actuellement. Est-ce ainsi qu'on les incitera à consommer moins? On peut en douter. » L'élu d'opposition craint, par ailleurs, que la gestion de l'eau soit plus compliquée avec le nouveau mode de calcul et la multiplicité des tarifs : « Le risque est grand que vous prépariez une usine à gaz. »

Yannick Le Gargasson, Parti de Gauche, « pense qu'une régie publique aurait mieux convenu [...] Mais c'est en tout cas un premier pas incontestable de démarchandisation de l'eau », s'est réjoui l'élu. Il aurait aimé, par ailleurs, que la population soit associée à la gestion du service public de l'eau.

Valérie Fauchoux, groupe Ensemble, aurait préféré, elle aussi, une régie publique et une association des habitants à la gestion du service. Elle s'est toutefois félicitée de la création de cette SPL et de « la sortie par la grande porte des multinationales de l'eau ».

Honoré Puil, Parti radical de gauche, a parlé de « victoire pour les Rennais », regrettant « que l'on ait pas fait le choix d'une régie publique en 2004 quand nous avons confié la gestion de l'eau à Veolia » et à « sa logique de profit ».

Laurent Hamon et Mathieu Theurier, groupe Ecologiste, se sont félicités tour à tour de cette « première étape pour engager une transition [...] C'est une véritable avancée. Continuons à améliorer encore le dispositif », a dit, en substance, Laurent Hamon, appelant la tenue d'assises de l'eau. Pour Mathieu Theurier, « l'eau est un bien commun qui ne doit pas être source de profit. Nous allons mettre fin aux pratiques abusives et reprendre le contrôle de l'eau avec cette SPL. » L'élu écologiste a, par ailleurs, souhaité qu'un grand service de l'eau voie le jour à l'échelle du bassin rennais pour offrir le même service à tous les usagers.

Vos réactions

Diego Pablo

publié le 16 décembre 2014

Bonjour,

Vos services pourraient-ils nous dire à combien se montera l'économie annuelle réalisée pour une famille de taille moyenne (4 personnes) et de consommation normale (100mcube / an), sans tenir compte des évaluations des élus ? Merci.